

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

- 1. Que le Conseil municipal reçoive et dépose les budgets préliminaires de fonctionnement et d'immobilisations de 2015 à sa réunion du 4 février 2015 et qu'il les examine subséquemment en comité plénier le 11 mars 2015.**
- 2. Que le Conseil municipal transmette les parties pertinentes des budgets préliminaires de fonctionnement et d'immobilisations de 2015 à chaque comité permanent du Conseil, au Sous-comité de la technologie de l'information et à la Commission du transport en commun pour que ces derniers les examinent subséquemment et formulent des recommandations au Conseil en comité plénier le 11 mars 2015.**

CONTEXTE

Le 10 décembre 2014, le Conseil a approuvé des directives précises pour encadrer le personnel dans la préparation du budget préliminaire de 2015 financé par les taxes. Ces directives étaient similaires à celles approuvées par le précédent Conseil pour la préparation des budgets de 2011 à 2014 :

- a. La partie municipale de la facture d'impôt foncier n'augmentera pas de plus de 2 %.
- b. Les recettes fiscales générées par les nouvelles propriétés (croissance de l'évaluation foncière) correspondront à 1,75 % des taxes actuelles pour 2015.
- c. L'enveloppe financière de toute nouvelle initiative stratégique liée aux opérations municipales sera financée à même le transfert de responsabilités au gouvernement provincial et l'affectation des sommes correspondantes sera déterminée en vertu du processus d'établissement des priorités pour le mandat du Conseil
- d. L'enveloppe du budget annuel d'immobilisations pour les initiatives stratégiques du Conseil sera fixée à 20 millions de dollars, soit le montant précisé dans le Plan financier à long terme (PFLT IV) pour les services financés par les taxes; l'affectation de ces fonds sera déterminée en vertu du processus d'établissement des priorités pour le mandat du Conseil. Il sera possible de financer des initiatives stratégiques d'immobilisations si des fonds additionnels sont disponibles.

- e. Tous les frais imposés aux usagers municipaux seront augmentés conformément à la directive décrite dans le cadre financier ou le PFLT IV.
- f. Les hausses de la contribution au fonds d'immobilisations reflètent les stratégies approuvées dans les rapports du PFLT IV sur les besoins de modernisation de l'infrastructure et dans les plans du train léger sur rail
- g. Les besoins du programme d'immobilisations de 2015 et les prévisions pour 2016-2018 devront être élaborés conformément au Plan directeur des transports, au Plan directeur de l'infrastructure et à l'Étude préliminaire sur les redevances d'aménagement de 2014, tous approuvés par le Conseil. Le financement par emprunt utilisé pour financer les volets admissibles des besoins du programme d'immobilisations se fera conformément aux contraintes introduites dans les documents du PFLT IV et du cadre financier.

Les budgets préliminaires de 2015 déposés au Conseil le 4 février sont présentés par les comités permanents, les commissions et les conseils et comprennent les documents suivants :

Présentation des services municipaux

Comité des finances et du développement économique
 Comité de l'agriculture et des affaires rurales
 Comité des services communautaires et de protection
 Comité des transports
 Comité de l'urbanisme
 Comité de l'environnement
 Comité de la vérification
 Sous-comité de la technologie de l'information

Conseils et commissions

Commission des services policiers
 Conseil d'administration de la Bibliothèque publique d'Ottawa
 Conseil de santé publique
 Comité de dérogation
 Conseil d'administration de la Commission de prévention du crime
 Commission du transport en commun

Le présent rapport présente un survol des budgets préliminaires soumis par les différents services municipaux et par la Commission du transport en commun. Des sommaires de toutes les présentations budgétaires, y compris celles des conseils d'administration, sont présentés en annexe du rapport.

DISCUSSION

Survol - budget préliminaire financé par les taxes

Le budget préliminaire de 2015 déposé le 4 février atteint l'objectif fiscal du Conseil consistant à limiter à 2 % l'augmentation de la partie municipale de la facture d'impôt foncier. En raison des restrictions imposées dans la politique fiscale provinciale, cette mesure limite à 1,75 % l'augmentation totale des recettes fiscales de la Ville.

Le Conseil a également approuvé une directive budgétaire selon laquelle les conseils d'administration locaux et la Commission de transport en commun recevront une part calculée au prorata de l'augmentation des recettes d'impôt foncier et de la hausse estimée de la croissance de l'évaluation foncière. Le Conseil a demandé que ces conseils d'administration et la Commission de transport en commun préparent leurs budgets préliminaires dans le respect des limites de leur allocation. Les budgets déposés au Conseil le 4 février se plient à cette exigence.

Les membres du public disposent de divers mécanismes pour commenter les budgets préliminaires. Tous les documents budgétaires seront affichés sur le site Web de la Ville et on pourra s'en procurer des copies papier dans les bibliothèques municipales et les centres de service à la clientèle de la Ville. De plus, ils seront affichés dans le site Web en format accessible.

Les occasions pour le public de participer à la discussion sont les suivantes :

- 9 au 12 février - Consultations publiques :

La Ville tiendra quatre séances de consultations communautaires bilingues dans divers quartiers sur le budget. En plus de la réunion qui aura lieu à l'hôtel de ville, on tiendra des rencontres dans Ottawa Est, Ouest et Sud. Les dates, les heures et les endroits sont affichés dans le site Web de la Ville.

- 17 février au 5 mars : Réunions budgétaires des comités, des commissions et des conseils d'administration :

Les comités permanents du Conseil ainsi que la Commission du transport en commun, la Commission des services policiers, le Conseil de santé et le Conseil d'administration de la bibliothèque tiendront des rencontres pour étudier leurs budgets préliminaires 2015 respectifs et pour entendre les délégations publiques.

Les résidents qui souhaitent formuler des commentaires sur le budget 2015 peuvent le faire par téléphone au 311 (ATS : 613-580-2401), ou par courriel à budget2015@ottawa.ca ou par télécopieur au 613-560-2126 ou encore sur Twitter, mot-clé #ottbudget.

Les dernières délibérations du Conseil sur le budget se dérouleront le 11 mars 2015.

Prévisions générales du budget de fonctionnement / taxes prévues

Les taxes additionnelles nettes requises en vertu des budgets préliminaires de 2015 sont de 24 millions de dollars, ce qui devrait avoir une incidence de 2 % sur la facture d'impôt foncier des contribuables propriétaires d'une maison. Pour un contribuable propriétaire d'une maison en zone urbaine, dont l'évaluation moyenne de la résidence est de 355 000 \$, la hausse correspondra à 67 \$ par année pour les services municipaux. Le tableau suivant présente les diverses hausses estimées de taxe pour une résidence de valeur moyenne en zone urbaine et en zone rurale et pour une propriété commerciale de valeur moyenne.

Tableau 1 - Incidence sur la facture d'impôt foncier

Secteur	Maison en zone urbaine		Maison en zone rurale		Propriété commerciale	
	Évaluation moyenne : 355 000 \$		Évaluation moyenne : 355 000 \$		Évaluation moyenne : 283 100 \$	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015
À l'échelle de la Ville	2 138	2 183	1 975	2 016	3 268	3 306
Service de police	542	553	542	553	827	841
Transport en commun	577	589	174	177	890	906
Frais de collecte des ordures	82	82	82	82	-	-
TOTAL	3 339	3 406	2 773	2 828	4 985	5 053
Variation en \$		67		55		68
Variation en %		2 %		2 %		1,37 %

Une loi provinciale stipule que lorsque le taux d'imposition commercial est supérieur au seuil provincial, seule la moitié de la hausse de taxe prévue au budget peut être affectée à cette catégorie de contribuable. C'est pour cette raison que la hausse des taxes foncières commerciales est inférieure aux autres. À Ottawa, le taux d'imposition commercial est supérieur au seuil provincial.

Les incidences sur la facture d'impôt foncier présentées dans le tableau sont préliminaires et fondées sur les besoins de financement définis dans ce budget préliminaire. L'incidence réelle sera fonction du budget adopté par le Conseil, des données d'évaluation de la Société d'évaluation foncière des municipalités (SEFM) et des modifications à la politique fiscale adoptées par le Conseil avant la finalisation des taux d'imposition.

Il est possible que les taxes foncières à verser pour certaines propriétés s'avèrent différentes de ce qui est présenté dans le tableau précédent à cause de modifications apportées à l'évaluation. En 2013, de nouvelles valeurs d'évaluation foncière ont été rendues publiques par la SEFM et sont utilisées pour les années financières de 2013 à 2016. Les hausses d'évaluation à la valeur actuelle entrent en vigueur progressivement et sont réparties également sur la période de quatre ans, tandis que les baisses d'évaluation s'appliquent en totalité immédiatement.

Postes équivalents temps plein

Les budgets préliminaires qui ont été déposés tiennent compte du nombre de postes équivalents temps plein (ETP) requis pour fournir les services municipaux. En 2015, pour tous les services (y compris ceux qui sont financés par les redevances), il faut au total 15 087 équivalents temps plein (ETP) pour fournir les services de la Ville, des conseils d'administration et des commissions. Il s'agit d'une réduction nette de huit ETP par rapport aux effectifs de 2014. Les opérations municipales, les services du Transport en commun, la bibliothèque et le service de la santé publique se départiront de 20 ETP, tandis que le Service de police recommandera une augmentation de 12 ETP.

Budget de fonctionnement de 2015 financé par les taxes - services municipaux et transport en commun

Les dépenses totales de fonctionnement financées par les taxes prévues au budget de 2015 pour les opérations municipales sont de 1,870 milliard de dollars et de 478 millions de dollars pour les Services de transport en commun, soit une augmentation de 45,3 millions de dollars sur l'année dernière. Les dépenses de fonctionnement sont financées au moyen des taxes foncières (52 %); des paiements tenant lieu d'impôts fonciers (7 %), des subventions fédérales et provinciales (19 %), des frais d'utilisation et de service (20 %) et d'autres sources diverses de recettes (2 %).

Un sommaire des besoins budgétaires pour les opérations municipales et le Transport en commun présenté par comité permanent, commission et service est fourni dans le document 1

Les variations des prévisions pour 2015 et la source de financement de ces prévisions sont présentées par poste dans le tableau suivant. Le tableau est suivi d'une brève description des variations dans chacun des postes.

Tableau 2 - Variations des prévisions budgétaires pour les opérations municipales et les services de transport en commun (En millions \$)

	Opérations municipales	Transport en commun
Financement disponible		
Croissance de l'évaluation foncière	16	4
Hausse de taxes de 1,75 %	16	4
Revenus/subventions provinciales	25,7	3
Économies liées aux initiatives des services	0,9	-
Transfert de responsabilités au gouvernement provincial	4,7	-
Ajustements par rapport au budget de base de 2014	5,7	-
Fonds disponibles	69	12,9
Pressions liées au financement :		
Maintien des services	24,7	8,1
Besoins pour la croissance	4,7	4,7
Programmes prévus par la loi	23,7	-
Priorités du Conseil	15,9	0,1
Fonds utilisés	69	12,9

Financement disponible

Croissance de l'évaluation foncière et hausses de taxes

La croissance de l'évaluation foncière attribuable aux nouveaux projets d'aménagement devrait être de 1,75 % en 2015, ce qui fournira 20 millions de dollars en recettes fiscales supplémentaires pour financer les opérations municipales et les services de transport en commun. Les recettes générées par les hausses de taxes proposées sont

de 16 millions de dollars pour les opérations municipales et de 4 millions de dollars pour les services de transport en commun

Revenus/subventions provinciales

L'augmentation correspond principalement au financement supplémentaire de 20,8 millions de dollars reçu au titre des programmes provinciaux à frais partagés. De plus, sont aussi prises en compte la croissance de revenus provenant des droits d'utilisation, l'annualisation des recettes tirées des hausses de frais mises en œuvre à mi-chemin de 2014 et les hausses prévues des paiements tenant lieu d'impôt foncier.

Les frais d'utilisation de divers programmes ont été ajustés pour tenir compte de l'augmentation des coûts de la prestation des services. En 2015, il est proposé d'augmenter de 2 % les frais demandés aux usagers des programmes récréatifs municipaux, lesquels n'ont pas été augmentés pendant les quatre dernières années. Selon le programme, les hausses s'appliqueront soit le 1^{er} mai, soit le 1^{er} septembre. Il est prévu que les hausses des frais aux usagers généreront des revenus additionnels de 0,250 million de dollars.

Ce budget propose aussi une hausse de 2,5 % des tarifs du transport en commun en juillet 2015. Cette hausse maintient le ratio coût-recettes pour les utilisateurs à 53 %, soit au même niveau qu'en 2014.

Économies et initiatives des services

Des économies de 40 millions de dollars résultant des investissements en technologie effectués par la Ville dans le cadre du programme de Service Ottawa ont été réalisées au cours des cinq dernières années et sont prises en compte dans le budget de base de 2014. Les initiatives de Service Ottawa sont terminées. Afin de respecter l'objectif fiscal établi par le Conseil, les services municipaux ont établi leurs besoins de 2015. Pour ce faire, ils ont examiné leurs activités respectives et repéré les secteurs où d'autres économies pouvaient être réalisées, en procédant notamment à des rajustements mineurs du service qui n'auront pas d'incidence sur la population.

Les économies à réaliser en 2015 sont modestes en comparaison à celles des années antérieures. En préparation de l'élaboration des budgets de 2016 à 2018, le personnel examinera les plans opérationnels de chaque secteur de services afin de préciser quelles mesures devront être prises pour atteindre les objectifs fiscaux futurs. Les budgets de 2016 à 2018 prendront en compte les résultats de ces examens.

Transfert de responsabilités au gouvernement provincial

En 2010, le gouvernement de l'Ontario a récupéré une partie des coûts afférents aux prestations de sécurité du revenu et, en 2018, il prendra en charge le coût total des prestations d'Ontario au travail (OT), lesquelles sont actuellement payées par les municipalités. Auparavant, le gouvernement provincial payait 80 % des prestations d'OT et les municipalités, 20 %. D'ici 2018, le gouvernement provincial financera la totalité du programme.

Le budget préliminaire de 2015 tient compte d'une hausse de 1 % des prestations d'OT, comme annoncée par le gouvernement de l'Ontario en 2014. Les coûts assumés par la Ville à l'égard de ce programme continueront d'augmenter d'ici à ce que le gouvernement provincial en assume l'entière responsabilité.

La part assumée par la Ville pour le programme d'OT diminuera en 2015, pour s'établir à 8,6 %, en raison d'un transfert de responsabilité de 4,7 millions de dollars. La valeur de ce transfert sera réaffectée à d'autres fins lorsque les priorités pour le mandat de ce Conseil seront établies, un exercice qui commencera après l'adoption du budget.

Rajustements par rapport au budget de base de 2014

Pendant la préparation des budgets, le budget réel de 2014 est examiné afin de le rajuster en fonction des dépenses et des gains ou pertes de revenus permanents survenus dans l'année. Les rajustements pour 2014 tiennent compte des hausses de revenus dans divers secteurs, des contre-passations des fonds ponctuels versés en 2014 et de la réduction des transferts consentis à la Société de logement communautaire d'Ottawa (SLCO) pour le paiement de taxes foncières ainsi que la réduction compensatoire des taxes municipales. En vertu de l'article 110 de la *Loi de 2001 sur les municipalités*, le Conseil a approuvé en décembre 2014 un rapport établissant que le parc de logements abordables de la SLCO constituait des immobilisations municipales.

Pressions liées au financement :

Maintien des programmes et des services existants

La plus grande partie des hausses de dépenses en 2015 est associée aux négociations collectives prévues, aux probables hausses salariales et aux changements dans les avantages sociaux, lesquels devraient ajouter 17,2 millions de dollars au budget des opérations municipales.

En outre, les autres augmentations de dépenses s'expliquent par les diverses pressions inflationnistes sur le coût des biens et services acquis, les transferts aux organismes et

les coûts d'énergie pour les opérations municipales, de même que par les augmentations en fonction de l'inflation pour le fonds de réserve des immobilisations de la Ville, conformément à la politique du Conseil.

Les coûts liés à la main-d'œuvre des services de transport en commun devraient ajouter 7,5 millions de dollars au budget préliminaire de 2015. Par ailleurs, les hausses des versements au fonds de réserve des immobilisations des services de transport en commun et l'augmentation des coûts d'électricité le feront augmenter d'un autre 2,3 millions de dollars. Par contre, le faible prix actuel du diesel sur la partie non couverte du budget de carburant devrait générer des économies de 1,7 million de dollars.

Croissance

Les opérations municipales coûteront 4,7 millions de dollars de plus en raison de l'expansion des immobilisations. Cette augmentation s'explique par l'annualisation des dépenses et des revenus afférents au nouveau complexe récréatif Minto à Barrhaven et à ses programmes, ainsi que par l'annualisation des dépenses liées au projet de modernisation du système municipal de transmission radio.

Les Services de transport en commun ont ajouté dépenses additionnelles de 4,7 millions de dollars pour les coûts associés à l'augmentation des heures de service.

Programmes prévus par la loi

Les programmes et les services prévus par la loi comprennent les services de garde d'enfants, le logement social, les soins de longue durée, les services sociaux, les coûts de la Société d'évaluation foncière des municipalités et le coût du Service paramédic. On prévoit que les dépenses à ce poste augmenteront de 23,7 millions de dollars. L'essentiel de cette augmentation sera versé aux prestataires de services de garde d'enfants et aux fournisseurs de logements sociaux, les hausses de coût étant déterminées par des indices provinciaux. Pour compenser certaines augmentations dans les programmes prévus par la loi, il est proposé d'avoir recours à leurs fonds de réserve en 2015. Cette mesure nous donnerait plus de temps durant l'année pour trouver une source permanente de financement pour couvrir les coûts additionnels.

Priorités du Conseil

Le Conseil précédent a approuvé le versement chaque année d'une somme additionnelle à la contribution au fonds d'immobilisation jusqu'à ce que le financement soit à un niveau qui permettra de maintenir les actifs de la ville en bon état. Par

conséquent, le budget de 2015 prévoit une allocation supplémentaire de 5,4 millions de dollars. Les priorités du Conseil incluent aussi une hausse de 3,1 millions de dollars de l'allocation accordée à la SLCO pour le renouvellement de ses actifs et du financement pour aider les membres des gangs à s'en sortir.

Le budget de 2015 comprend un montant additionnel de 5,4 millions de dollars en vue de financer les priorités du mandat du Conseil. Cette somme est affectée au budget du Bureau du directeur municipal. Elle correspond, d'une part, à la valeur estimée du transfert de responsabilités au gouvernement provincial pour 2015 et, d'autre part, à des fonds de base alloués en 2014 qui ne sont plus requis en 2015. Les priorités du mandat précédent ont été prises en compte dans les budgets de base, notamment l'augmentation de 14 millions de dollars pour le logement social, mais elles seront confirmées à nouveau dans le cadre de l'exercice d'établissement des priorités pour le mandat de ce conseil.

Le processus d'élaboration des priorités pour le mandat du Conseil pour 2015-2018 s'arrimera au cadre de planification municipale approuvé par le conseil en mai 2011 (ACS2011-COS-ODP-0007) et sera réalisé de concert avec la préparation du budget 2015.

L'examen des priorités pour le mandat du Conseil de 2015-2018 et l'élaboration du Plan stratégique de la Ville seront achevés après l'adoption du budget en mars 2015.

Comme mentionné dans le présent rapport, les budgets préliminaires de fonctionnement et d'immobilisations comprennent respectivement des affectations de 5,4 millions de dollars et de 32 millions de dollars pour ces initiatives stratégiques. Ces enveloppes budgétaires devraient suffire pour réaliser les initiatives stratégiques proposées dans des secteurs comme :

- le logement et la lutte contre l'itinérance;
- l'amélioration de la mobilité des piétons et des cyclistes et le plan de transport en commun de la Ville;
- la sécurité routière dans les quartiers;
- le développement économique, notamment la croissance du tourisme et des petites entreprises;
- l'avancement du nettoyage de la rivière des Outaouais;
- les célébrations d'Ottawa 2017;

- le renforcement de la responsabilisation et de la supervision relatives aux dépenses, à l'approvisionnement et à la gestion de contrat.

L'allocation des fonds sera établie dans le cadre du processus d'élaboration des priorités pour le mandat du Conseil; les initiatives particulières et les exigences budgétaires connexes seront prises en compte dans le rapport préliminaire sur les priorités du Conseil pour le mandat 2015-2018. Ce rapport sera présenté pour examen en juin aux comités permanents et à la Commission du transport en commun, avant qu'il soit déposé au Conseil pour approbation.

Budget préliminaire des immobilisations de 2015 – Opérations municipales et transport en commun

Les autorisations des dépenses d'immobilisations demandées pour les Opérations municipales et le Service de transport en commun en 2015 s'élèvent à 399,2 millions de dollars. Ces demandes incluent le volet financé par les taxes du programme de réfection intégré pour les routes, les réseaux d'aqueduc et d'égouts. Les projets d'immobilisations pour les programmes d'eau et d'égout qui sont financés entièrement par les réserves de fonds liées à l'alimentation en eau et égouts, les redevances d'aménagement et les emprunts sont présentés ci-après dans le présent rapport. Si l'on tient compte du budget du Service de police, de la Bibliothèque publique et du budget des programmes soutenus par les redevances de 2015, les autorisations de dépenses d'immobilisations combinées demandées s'élèvent à 689,1 millions de dollars.

Au cours du mandat du Conseil précédent, plusieurs documents de planification ont été approuvés, lesquels définissent les travaux d'immobilisations nécessaires pour répondre à la croissance et maintenir les actifs en bon état. Ces documents servent de base au programme d'immobilisations qui sera élaboré pour 2015. Ces règles et objectifs relatifs au recours au financement par emprunt pour des travaux d'immobilisations ont été définis par un certain nombre de politiques financières et ont été appliqués dans le financement du budget des immobilisations de 2015.

Le rapport du PFLT IV a désigné une enveloppe pour le financement des immobilisations en cours de 20 millions de dollars qui serviront aux initiatives d'immobilisations stratégiques visant à réaliser les priorités du mandat du Conseil. Pour 2015, une somme supplémentaire de 12 millions de dollars sera affectée aux initiatives stratégiques d'immobilisations découlant de revenus plus élevés que prévu au budget de 2014 du fonds de dotation, pour un total de 32 millions de dollars. Il s'agit d'une allocation ponctuelle et le processus utilisé pour décider de l'utilisation de ces fonds

sera inclus dans le processus de planification stratégique qui se terminera après le budget. Donc, l'enveloppe financière pour ces travaux est incluse dans le document du budget 2015, sous le poste Bureau du directeur municipal.

Tableau 3 - Sommaire du financement des programmes d'immobilisations soutenus par les taxes de 2015 (en milliers de dollars) (à l'exclusion des budgets financés par les redevances et des budgets du Service de police et de la Bibliothèque publique d'Ottawa)

Demandes pour 2015 (000 \$)	Renouvellement des actifs municipaux		Croissance		Initiatives stratégiques		Grand total
	Ville	Transport en commun	Ville	Transport en commun	Ville	Transport en commun	
Total des autorités demandées	119 340	63 623	77 546	77 990	58 315	2 340	399 154
Moins : Revenus	-680	0	0	0	-14 789	0	-15 469
Besoins municipaux	118 660	63 623	77 546	77 990	43 526	2 340	383 685
Financement :							
Réserves	-80 613	-49 408	-3 853	-50 270	-40 453	-2 340	- 227 387
Redevances d'aménagement (trésorerie/dettes)	-727	0	-67 893	-24 370	-2 073	0	-95 063
Financement par emprunt	-37 320	-14 215	-5 800	- 2 900	-1 000	0	-61 235
Total	-118 660	-63 623	-77 546	-77 990	-43 526	-2 340	- 383 685

Projets intégrés d'immobilisations pour la réfection des aqueducs, des égouts et des routes

Le programme de travaux dits « intégrés » exige que ses différents volets soient financés par les taxes (fonds de réserve pour immobilisations de la Ville ou dette financée par les recettes fiscales) ou les redevances (fonds de réserve pour les infrastructures d'aqueduc ou d'égouts ou dette financée par les redevances). Ces projets, même s'ils comportent des volets financés par les taxes ou les redevances, sont inclus dans le budget financé par les taxes du fait qu'ils relèvent du mandat législatif du Comité des transports. Aux fins de présentation, le tableau 3 présente aussi la portion financée par les taxes de ce programme intégré, tandis que le tableau 5 ne présente que le volet financé par les redevances.

Prévisions budgétaires d'immobilisations pour 2016 à 2018

Les prévisions en matière d'immobilisations pour les années à venir sont présentées dans le Document 2. Les estimations du budget d'immobilisations présentées dans ces documents sont fondées sur le Plan directeur du transport, le Plan directeur de l'infrastructure et l'Étude préliminaire sur les redevances d'aménagement de 2014, tous approuvés par le Conseil. Le financement par emprunt utilisé pour financer les volets admissibles du programme d'immobilisations se fera conformément aux contraintes introduites dans les documents du PFLT IV et du cadre financier.

Dettes et réserves

La Ville finance son programme d'immobilisations à l'aide d'une combinaison de fonds fiscaux des réserves, des redevances d'aménagement sur la partie croissance de projets admissibles, d'emprunts et de subventions des paliers supérieurs des gouvernements.

Historiquement, la Ville a toujours maintenu des soldes dans ses diverses réserves afin de conserver une certaine souplesse pour ajuster ses plans de dépenses lorsque des dépenses inhabituelles ou des urgences surviennent. La situation en fin d'exercice des fonds de réserve municipaux liés aux immobilisations est présentée dans le document 2.

Les directives actuelles du cadre financier concernant la dette sont les suivantes :

- l'augmentation du service de la dette pour les projets non anciens ne sera pas supérieure à un quart de 1 % de l'impôt foncier;
- un accroissement de la dette est autorisé pour d'anciens projets;
- le capital et l'intérêt pour la dette financée par les taxes ne doivent pas dépasser 7,5 % de leurs recettes autonomes et 15 % pour la dette financée par les redevances.

Les budgets de fonctionnement et d'immobilisations préliminaires de 2015 recommandés permettent à la Ville de continuer à respecter ces principes. Les remboursements de la dette financés par les taxes, en pourcentage de leurs recettes autonomes, devraient s'établir à 5,3 %, tandis que les remboursements de la dette financés par les redevances s'établiront à 8,8 %.

Survol – budgets financés par les redevances (eau et égouts) de 2015

Le rapport du PLFT IV de la Ville pour les programmes soutenus par les redevances a été présenté au Comité de l'Environnement et au Conseil en janvier et février 2012. Dans ce plan sont établis les besoins opérationnels et d'immobilisations, notamment les augmentations de tarifs pour les dix prochaines années. Le budget préliminaire de 2015 soutenu par les redevances s'appuie et se conforme en grande partie au PLFT.

Le PLFT IV reconnaît que d'importantes hausses des immobilisations sont nécessaires en raison de mesures prises en vertu du Plan d'action de la rivière des Outaouais, des conséquences de l'évaluation de l'état des infrastructures et des travaux d'atténuation en cours ainsi que de la progression des travaux de réfection, par l'intermédiaire de l'initiative Ottawa, on se déplace, créée dans le budget de 2012. Le plan tient également compte du fait que, comme pour les autres grandes municipalités canadiennes, il est nécessaire d'imposer des hausses supérieures à l'inflation pour les redevances d'eau et d'égout afin de maintenir l'infrastructure vieillissante en bon état. Dans l'ensemble de l'Ontario, les hausses annuelles de redevances pour l'eau et les égouts se situent dans la fourchette des 8 à 10 %.

Un tarif fixe a été établi selon le volume d'eau consommée (facturation volumétrique); il génère plus de 93 % des revenus annuels nécessaires au financement du fonctionnement et des immobilisations liés à l'eau et aux égouts. Malheureusement, il est impossible de prédire avec exactitude le volume d'eau vendu ou le nombre de clients servis, car ces données dépendent de nombre de variables, comme la construction résidentielle, les changements démographiques et économiques, le régime climatique et l'évolution des habitudes de consommation.

À l'instar d'autres administrations en Ontario, au cours des dernières années, la Ville d'Ottawa a été témoin d'une baisse des ventes d'eau pour les raisons suivantes.

- Diminution de la demande par habitant en raison des modifications apportées au Code de plomberie provincial pour les nouvelles maisons, la réduction de la superficie des cours pour les nouvelles constructions résidentielles et l'installation d'appareils à faible consommation d'eau lorsque les maisons et bâtiments existants sont rénovés.
- Une plus grande sensibilisation à l'environnement et l'adoption de jardins naturalisés et
- d'autres pratiques à faible consommation d'eau.

Pour l'élaboration des prévisions de revenus pour 2015, les niveaux de consommation ont été réduits par rapport aux prévisions précédentes et ramenés plus près des

niveaux réels de 2014. La baisse de revenus est compensée par la diminution de la contribution aux fonds d'immobilisations. Comme la baisse de la consommation a une incidence sur les revenus, ce qui se répercute sur la capacité à financer le maintien des actifs, en 2015, une nouvelle structure de tarification pour l'eau, qui élimine en partie les fluctuations des recettes, sera présentée pour examen au Comité de l'environnement. Si la structure de facturation n'est pas changée et que le Conseil souhaite toujours assurer le bon état de fonctionnement des biens associés aux services d'égout et d'aqueduc, il faudra alors augmenter considérablement l'endettement.

Budget de fonctionnement soutenu par les redevances

Les frais d'utilisation et de service exigés des utilisateurs du réseau servent à financer non seulement le fonctionnement du réseau d'aqueduc et d'égout, mais ils fournissent également les fonds nécessaires au financement au comptant des travaux d'immobilisations et au remboursement de la dette qui a servi à financer ces travaux. Les clients qui utilisent les services d'eau et d'égout reçoivent actuellement une facture d'eau et d'égout sur laquelle figurent trois redevances.

- Une redevance sur l'eau, actuellement à 1,603 \$/m³ (par milliers de litres);
- Une surtaxe d'égouts, établie à 117 % de la redevance sur l'eau;
- Une redevance pour incendies qui varie en fonction de la taille du compteur.

Conformément aux recommandations formulées dans le rapport du PFLT IV pour les programmes soutenus par les redevances, le Budget préliminaire de 2015 soutenu par les redevances, propose ce qui suit :

- une redevance sur l'eau de 1,699 \$/m³ (par milliers de litres);
- la surtaxe d'égouts de 117 % demeure inchangée pour les deux ans;
- une hausse de 6 % de la redevance pour incendie.

Pour un ménage de taille moyenne, il s'agit d'une augmentation annuelle de 6 % ou 48 \$ par année.

Le Budget préliminaire soutenu par les redevances comporte également une grille tarifaire pour les services fournis selon le principe du recouvrement des coûts.

Les variations des prévisions budgétaires pour 2015 et la source de financement de ces prévisions sont présentées par catégorie dans le tableau suivant. Le tableau est suivi d'une brève description des variations dans chacun des postes.

Tableau 4 - Modifications au budget de fonctionnement et d'immobilisations soutenu par les redevances (En millions \$)

	Eau	Égout
Financement disponible		
Augmentation de tarif/frais d'utilisation	8,9	9,9
Rajustement de la consommation	-5,5	-6,3
Total	3,4	3,6
Pressions liées au financement		
Ajustements par rapport au budget de	-	0,4
Maintien des services	2,1	0,6
Contributions au fonds d'immobilisations	6,8	8,9
Rajustement de la consommation	-5,5	-6,3
Total	3,4	3,6

Financement disponible

L'augmentation des redevances proposée pour 2015 aurait généré des revenus supplémentaires de 18,8 millions de dollars pour les services d'eau et d'égout selon les prévisions de niveaux de consommation pour 2015 établies dans le budget de 2014. Comme il a été mentionné précédemment, la consommation prévue pour 2015 a été réduite afin de tenir compte de la consommation enregistrée en 2014, pour des revenus totaux de 7 millions de dollars.

Pressions liées au financement

Rajustements par rapport au budget de base de 2014

Ces rajustements tiennent compte de la baisse des revenus liés aux déchets transportés en raison d'une diminution des volumes à l'usine de traitement CEROP.

Maintien des programmes et des services existants

La plus grande partie de l'augmentation est exigée en regard des négociations des conventions collectives prévues, de probables hausses salariales et des changements dans les avantages sociaux.

Contributions au fonds d'immobilisations

Si d'autres contributions avaient été faites aux réserves pour les redevances, selon les prévisions de revenus précédentes, l'augmentation combinée se serait chiffrée à

15,7 millions de dollars. La diminution des revenus découlant d'estimations plus faibles de la consommation devrait engendrer une diminution de 3,9 millions de dollars des contributions.

Programme d'immobilisations de 2015 pour les services d'aqueduc et d'égout

Les autorisations budgétaires demandées en 2015 s'élèvent à 270,8 millions de dollars. Elles incluent le volet financé par les redevances du programme intégré pour la réfection des aqueducs, des égouts et des routes. Une liste des travaux proposés pour 2015 est incluse dans le document du budget préliminaire.

Tableau 5 - Sommaire du financement des programmes d'immobilisations de 2015 (en milliers de dollars)

	Renouvellement des actifs municipaux		Croissance		Initiatives stratégiques/réglementaires		Grand total
	Eau	Égouts	Eau	Égouts	Eau	Égouts	
Total des autorités	71 962	142 156	14 943	24 092	940	16 726	270 819
Moins : Revenus	-250	-25 824	-705	0	0	-2 150	-28 929
Besoins municipaux	71 712	116 332	14 238	24 092	940	-14 576	241 890
Financement							
Réserves	-49 830	-38 716	-360	-2 453	-912	-8 920	-101 191
Redevances d'aménagement	-2 224	-99	-	-12 239	-28	0	-26 318
Financement par emprunt	-19 658	-77 517	-2 150	-9 400	0	-5 656	-114 381
Grand total	-71 712	-116 332	-14 238	-24 092	-940	-14 576	-241 890

Le budget d'immobilisations est essentiellement lié au renouvellement de l'infrastructure, part qui s'élève à plus de 79 % du budget total de 2015. Le budget d'immobilisations est financé par les réserves pour l'eau et les égouts, les redevances d'aménagement, les nouveaux emprunts et les subventions gouvernementales. En 2015, le remboursement de la dette annuel au titre des services d'aqueduc et d'eaux usées se chiffrera à environ 8,8 % des recettes autonomes de la Ville pour 2015. Ce pourcentage est bien en deçà de la limite d'endettement de 15 % établie par le Conseil.

Les prévisions en matière d'immobilisations pour les années à venir sont présentées dans le Document 2. Les estimations du budget d'immobilisations présentées dans ces documents sont fondées sur le Plan directeur du transport, le Plan directeur de l'infrastructure et l'Étude préliminaire sur les redevances d'aménagement de 2014, tous

approuvés par le Conseil. Le financement par emprunt utilisé pour financer les volets admissibles du programme d'immobilisations se fera conformément aux contraintes introduites dans les documents du PFLT IV et du cadre financier.

RÉPERCUSSIONS POUR LE SECTEUR RURAL

Il n'y a pas de répercussions pour le secteur rural.

CONSULTATION

Ne s'applique pas.

COMMENTAIRES DU OU DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES DE QUARTIER

Il n'y a pas de commentaires.

RÉPERCUSSIONS JURIDIQUES

Il n'y a pas d'obstacles juridiques qui empêchent la mise en œuvre des recommandations énoncées dans le présent rapport.

RÉPERCUSSIONS SUR LA GESTION DES RISQUES

Il n'y a pas de répercussions sur la gestion des risques liés à la mise en œuvre des recommandations énoncées dans le présent rapport.

RÉPERCUSSIONS FINANCIÈRES

Les répercussions financières sont celles décrites dans le rapport

RÉPERCUSSIONS EN MATIÈRE D'ACCESSIBILITÉ

Il n'y a pas de répercussions en matière d'accessibilité associées au présent rapport.

RÉPERCUSSIONS ENVIRONNEMENTALES

Il n'y a pas de répercussions environnementales associées au présent rapport.

RÉPERCUSSIONS TECHNOLOGIQUES

Il n'y a pas de répercussions technologiques associées au présent rapport.

PRIORITÉS POUR LE MANDAT DU CONSEIL.

Les recommandations formulées dans le présent rapport appuient les priorités du conseil pour le mandat 2011-2014, et plus particulièrement GP1 (« Améliorer la

confiance et la satisfaction de la population envers le fonctionnement du Conseil »), et FS2 (« Maintenir et améliorer la situation financière de la Ville »).

DOCUMENTATION À L'APPUI

Document 1 - Sommaires du budget de fonctionnement préliminaire de 2015

Document 2 - Sommaires du budget d'immobilisations préliminaire de 2015

Document 3 - Sommaires des budgets de fonctionnement et d'immobilisations préliminaires de 2015 présentés par les comités permanents, les commissions et les conseils (conservé dans les dossiers du greffier municipal)

SUITE À DONNER

Le personnel va élaborer le budget préliminaire de 2015 conformément aux recommandations du rapport et mettra en œuvre comme il est décrit dans le rapport.